

CONSEIL D'ECOLE DU 19 OCTOBRE 2017

Etaient présents :

- pour la mairie : madame Xavière Martin, adjointe au Maire chargée de l'éducation, monsieur Juppim, responsable du pôle scolaire,
 - l'équipe enseignante : madame Lescop, madame Kerjean, madame Lebon, madame Odjo, madame Dumas,
 - les représentants des parents d'élèves : madame Gourdon, madame Zaluski, madame Raclot pour la FCPE, madame Alfonso, madame Grihangne, madame Rankovic et monsieur Vassal pour les Indépendants.
- Secrétaires : madame Dumas, madame Odjo

Sont excusés madame Defrance et monsieur Bazire.

- Structure de l'école – effectifs

Il y a cette année 181 élèves répartis en 7 classes. Les CP et CE1 sont moins chargés (à peine 23 élèves par classe de moyenne). A partir du CE2, les classes sont très chargées avec plus de 28 élèves de moyenne.

- Le règlement 2017-2018

Le règlement 2017-2018 est adopté avec quelques modifications :

- l'article 2 est modifié pour tenir compte des horaires de cette année scolaire,
- l'article 3 est modifié par un ajout dans le 5^e alinéa : *Si les difficultés perdurent, des dispositifs spécifiques pourront être proposés.*
- l'article 6 est modifié pour tenir compte de la mise en place du LSU (livret scolaire unique).

- Suivi des travaux

L'équipe enseignante remercie tout d'abord la municipalité pour les travaux relatifs à la sécurité réalisés cet été. Dans les sanitaires à côté de la cantine, il n'y a plus d'odeur depuis le retour des vacances, cependant en cas de retour, les services techniques devront en être informés au plus vite.

Les parents d'élèves notent la circulation trop fréquente de véhicules dans le parc Pic aux horaires d'entrée et de sortie des élèves (véhicules de l'agglomération le plus souvent). C'est un problème récurrent qu'il faut signaler le jour-même. L'immatriculation du véhicule doit être transmise.

- L'entretien – ménage de l'école.

Des questions se posent quant aux produits utilisés par les agents chargés de l'entretien. Lors des réunions d'information dans les classes, en septembre, des tables de classes avaient été nettoyées avec un produit inadéquat, qui collait aux mains des parents présents à cette réunion. La société Manulav a été informée au plus vite de cet incident et a vu avec ses employés les produits et leur destination. Des nouveaux produits sont maintenant utilisés.

- **Prévention des épisodes caniculaires** : Les grosses chaleurs de juin ont rendu difficiles les apprentissages. Des solutions ont dû être trouvées au sein des classes pour permettre aux enfants de supporter ces conditions. La ville réfléchit à un plan canicule.

- L'accompagnement scolaire

Beaucoup d'enfants sont inscrits régulièrement à l'accompagnement scolaire, moins depuis le début des activités extra-scolaires. Cinq enseignants participent à l'accompagnement scolaire, les autres encadrants sont des animateurs. Les effectifs sont très souvent supérieurs à 12 enfants par groupe.

- Les rythmes scolaires

Un décret du 27/07/2017 permet l'adaptation de l'organisation de la semaine scolaire et de revenir sur la répartition sur 9 demi-journées. A Vanves, tous les conseils d'école du premier trimestre de l'année scolaire 2017-2018 doivent se prononcer sur les rythmes scolaires qui sont en vigueur depuis septembre 2014 afin que leur décision soit prise en considération par la DSDEN.

Madame Martin évoque le comité de pilotage qui a eu lieu le 26 septembre et affirme que le changement doit être fait en concertation. Un mail de sondage a déjà été envoyé aux parents d'élèves. Un 2eme comité de pilotage aura lieu le 16 novembre. La décision finale sera prise en décembre.

Un bilan financier de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires a été réalisé.

L'application de ces rythmes n'est pas assez longue pour permettre une juste évaluation.

La FCPE rappelle que l'objectif de la réforme était de permettre aux enfants d'apprendre dans de meilleures conditions, comme l'indique les travaux sur le sujets (les 5 matinées de classe sont favorables car il y a moins de

discontinuité dans la semaine, plus de temps de travail le matin qui est un moment plus favorable pour les apprentissages).

Les enseignants remarquent également que les enseignements sont menés différemment sur une demi-journée.

On note que la fatigue des enfants, souvent évoquée dans le débat, est difficile à comparer objectivement puisque la mise en place des nouveaux rythmes s'est accompagnée d'un allongement des possibilités d'accueil périscolaire (qui répond aux attentes de parents et à l'organisation familiale de nombreuses familles).

Parmi les points posant des difficultés depuis le passage aux nouveaux rythmes : le partage des locaux entre équipe enseignante et équipe d'animation, l'alternance de jours se terminant à 15h et de jours se terminant à 16h30.

Le conseil d'école se prononce par un vote sur 3 hypothèses de répartition des 24 heures d'enseignement :

- 4 jours et demi avec classe le mercredi (poursuite du rythme tel qu'il existe depuis 3 ans,
- 4 jours et demi avec classe le samedi (et donc une coupure en milieu de semaine),
- 4 jours avec classe, c'est à dire un retour à ce qui existait avant 2014.

Les votes se répartissent ainsi :

Rythmes scolaires	Suffrages obtenus	
4 jours et demi avec le mercredi matin	5	8 + 1 = 9*
4 jours et demi avec le samedi matin	3	
4 jours.	4	4
total	12	13

* Un vote manifestait le souhait d'une semaine de 4 jours et demi quel que soit la demi-journée travaillée.

- Un espace parents dans l'école

La FCPE demande l'aménagement d'un espace parents dans l'école en conformité avec la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école et de la République. Madame Lescop va en référer à madame l'Inspectrice de la 18^e circonscription afin de pouvoir assurer le respect de cette mesure. Ce point sera donc à nouveau évoqué au prochain conseil d'école.

- L'enseignement des langues vivantes (allemand)

Personne n'a été nommé sur le poste dit *poste fléché allemand* (réservé à un enseignant habilité à enseigner l'allemand) après le départ de madame Radulovic. Une demande d'assistant a été faite au printemps dernier. Pour l'instant, un assistant interviendrait sur une période de 6 mois seulement. Les élèves concernés par cet enseignement sont les élèves de CE2, CM1 et CM2.

- Les APC (aides pédagogiques complémentaires)

Les APC auront lieu comme les années précédentes au début de la pause méridienne. Ce temps supplémentaire sera consacré à de la remédiation, aide méthodologique et mise en place de projets de classe.

- Le climat dans les classes

Dans toutes les classes, à tous les niveaux, le bavardage est important et empêche de travailler dans une ambiance propice aux apprentissages.

- Bilan de la coopérative

Les comptes de la coopérative ont été validés par madame Alfonso, parent élue Les Indépendants. Il restait 2 459 € sur les comptes.

Toutes les sorties sont prises en charge par la coopérative qui sert également à financer des achats au sein de chaque classe. Les séances de yoga seront prises en charge par la coopérative.

Une part de la vente des photos de classe (30%) sera versée à la coopérative.

- Les rencontres famille/enseignants

Remise de livrets : 09 décembre 2017 et 07 avril 2018

Marché de Noël : 19 décembre 2017

Fête du Livre : 22 mars 2018

Fête de fin d'année : 29 juin 2018